

Commune de SAINT-PONS

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTÉ N° 17 – du 24 mars 2025

Objet : Arrêté de circulation pour cause de travaux et permission de voirie.

Mme Dominique OKROGLIC, Maire

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L. 2213-2 portant sur les pouvoirs du Maire en ce qui concerne la police de la circulation et du stationnement ;
- **Vu** le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8 ;
- **Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;
- **Considérant** que les travaux seront réalisés par le service technique **de la Commune de Saint-Pons** ;
- **Considérant** que les travaux de réfection du regard d'eaux pluviales nécessitent la fermeture de la voirie communale ;
- **Considérant** l'emplacement des travaux **sis 322 Avenue du Grand Bérard**, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE :

Article 1 : Les travaux susvisés se dérouleront du **25/03/2025 au 27/03/2025 inclus** **endaires** sis **Avenue du Grand Bérard 04400 Saint-Pons**, conformément au plan joint à la demande.

- **Article 2** : La circulation fera l'objet d'une fermeture de voirie et d'une déviation par l'avenue du Pain de Sucre et de l'avenue de la Bonette. Le service technique **de la Commune de Saint-Pons** est chargée de la mise en place de la signalisation correspondante pendant la durée des travaux.

Article 3 : Le stationnement et le dépassement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : Madame la Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Maire,
Dominique OKROGLIC

